

Séance du 30 mars 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille vingt-et-un, le trente mars à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Marie-Jean DOUYERE, Maire,
Mme Florence DE MENECH, Mme Claudine NOUVELLE, M. Gilles GREAUME, M. Christian BRISSEZ, Mme Catherine AUZERAI-MUTA, M. Régis DELAMARE, M. Frédéric BARON, Mme Corinne DUMONT-OUINE, M. Patrick BOURGEOIS, M. Christophe MENAGER, Mme Blandine BINET, Mme Betty SOMON, Mme Isabelle BRÉHIER, et M. Éric DEZELLUS.

Était absents excusés : M. Yann LOLLIER, M. Marc DALIGAUX, Mme Cassandra MENGUY-BAUER.

Pouvoir donné : M. Yann LOLLIER à Mme Claudine NOUVELLE.

Était absente : Mme Caroline PERREU.

L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ Compte de gestion 2020 de la commune
- ❖ Compte administratif 2020 de la commune
- ❖ Affectation de résultat 2020 de la commune
- ❖ Budget primitif 2021 de la commune
- ❖ Compte de gestion 2020 du lotissement DURAMÉ
- ❖ Compte administratif 2020 du lotissement DURAMÉ
- ❖ Affectation de résultat du lotissement 2020 DURAMÉ
- ❖ Budget primitif 2021 du lotissement DURAMÉ
- ❖ Questions diverses

Monsieur le Maire interroge les élus sur le précédent compte-rendu, aucune suggestion n'étant apportée, ce dernier est approuvé.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Madame Corinne DUMONT-OUINE a été désignée secrétaire de séance.

COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence de l'assemblée à Mme Florence DE MENECH. Ces comptes se présentent ainsi :

FONCTIONNEMENT

	Recette 2020		1 411 395,73 €
	- Dépense 2020		993 478,33 €
	= Solde de 2020		417 917,40 €
	+ Report 2019		1 404 109,68 €
	a) Résultat de fonctionnement 2020		1 822 027,08 €

INVESTISSEMENT

	Recette 2020		66 742,83 €
	- Dépense 2020		449 208,72 €
	= Solde de 2020		- 382 465,89 €
	+ Report 2019		- 30 337,20 €
	a) Solde de la section d'investissement 2020		- 412 803,09 €

(OO1 en dép. ou en recette)

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DE RESULTAT AU BP 2021

A l'investissement

	Solde de la section d'investissement	2020	- 412 803,09 €
+			
recette	30 746,00 €	RAR 2021	- 248 227,00 €
dépense	278 973,00 €		
=			
	Besoin d'investissement (1068 financé par l'excédent fonctionnement)		- 661 030,09 €

Au fonctionnement

	a) Résultat de fonctionnement	2020	1 822 027,08 €
-			
	Besoin d'investissement (1068 financé par l'excédent fonctionnement)		- 661 030,09 €
=			
	Excédent de fonctionnement à reporter au OO2 en	2020 2021	1 160 996,99 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve ce compte administratif et donne quitus à Monsieur le Maire pour l'année 2020.

BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 de la commune.

Après examen et discussion, il est arrêté définitivement à 2 411 017,99 € en dépenses et en recettes le total de 2 411 017,99 € de fonctionnement et à la somme de 1 946 640,17 € en recettes et dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve ce budget primitif.

COMPTE DE GESTION 2020 DU LOTISSEMENT DURAMÉ

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU LOTISSEMENT DURAMÉ

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence de l'assemblée à Mme Florence DE MENECH. Ce compte présente ainsi :

FONCTIONNEMENT

	Recette 2020	- €
	- Dépense 2020	- €
	= Solde de 2020	- €
	+ Report 2019	- €
a) Résultat de fonctionnement	2020	- €

INVESTISSEMENT

	Recette 2020	- €
	- Dépense 2020	- €
	= Solde de 2020	- €
	+ Report 2019	- 348 287,60 €
a) Solde de la section d'investissement	2020	- 348 287,60 €

(OO1 en dép. ou en recette)

Il n'y a pas d'affectation de résultat sur un budget lotissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve ce compte administratif et donne quitus à Monsieur le Maire pour l'année 2020.

BUDGET PRIMITIF 2021 DU LOTISSEMENT DURAMÉ

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 du lotissement DURAMÉ.

Après examen et discussion, il est arrêté définitivement en fonctionnement à 1 229 688,60 € en dépense et 1 577 976,20 € en recettes, et à l'investissement la somme de 1 113 263,80 € en dépenses et 1 171 287,60 € en recettes.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Catherine AUZERAI-MUTA indique que la COPIL du Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande (P.N.B.S.N.) effectue actuellement un inventaire croisé des éléments remarquables de ROUTOT (habitation, végétaux etc.).

Le prochain conseil municipal aura lieu le 13 avril 2021 à 20h30, une réunion de travail aura préalablement lieu à 19h30.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

Les signatures

Marie-Jean DOUYERE

Florence DE MENECH

Claudine NOUVELLE

Gilles GRÉAUME

Christian BRISSEZ

Catherine AUZERAI-
MUTA

Régis DELAMARE

Frédéric BARON

Corinne DUMONT-
OUINE

Patrick BOURGEOIS

Christophe MÉNAGER

Blandine BINET

Betty SOMON

Isabelle BRÉHIER

Éric DEZELLUS